



NORME ST.7/F

PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX COMPOSITIONS PAR ORDINATEUR SUR MICROFICHES (COM)

Avertissement du Bureau international

La technique des microformes qui fait l'objet de la série de normes [ST.7](#), [ST.7/A](#), [ST.7/B](#), [ST.7/C](#), [ST.7/D](#), [ST.7/E](#), et ST.7/F de l'OMPI a été remplacée par de nouveaux produits informatiques (le CD-ROM, le DVD, etc.) depuis l'adoption de ces normes dans les années 80. Par conséquent, étant donné que les offices de propriété industrielle n'utilisent que très peu cette technique, aucune révision desdites normes n'a été effectuée depuis l'an 2000 (conformément aux décisions prises par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du SCIT, à sa deuxième session tenue le 6 décembre 2002, la norme [ST.7/A](#) n'a pas été actualisée aux fins de l'incorporation de la révision de la norme [ST.6](#); conformément aux décisions prises par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du SCIT à sa quatrième session tenue le 30 janvier 2004, les normes [ST.7/A](#) et [ST.7/E](#) n'ont pas été actualisées aux fins de l'incorporation de la révision de la norme [ST.8](#)). Aucun autre office n'est censé fournir des données sur cette technique dans l'avenir. (Voir le paragraphe 51 du document SCIT/SDWG/8/14.)



NORME ST.7/F

PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX COMPOSITIONS PAR ORDINATEUR SUR MICROFICHES (COM)

INTRODUCTION

1. Les présents principes directeurs se rapportent aux compositions par ordinateur sur microfiches transparentes de format A6 lorsqu'elles sont utilisées comme support d'information pour les échanges entre offices de la propriété industrielle ou pour la communication générale à ces offices de données concernant les brevets présentées sous forme de tableaux analogues dans leur présentation et dans leur disposition aux listes imprimées par ordinateur.
2. L'objet des présents principes directeurs est de définir des conditions généralement satisfaisantes d'utilisation des COM en fixant une présentation normalisée et des critères de qualité acceptables ainsi que des critères sur la façon de fournir les microfiches COM.
3. Il a été tenu compte, pour l'élaboration de ces principes directeurs, du projet de norme internationale DIS 5126 révisé de l'ISO dans toute la mesure du possible. Toutefois, il y a lieu de noter que l'échelle de réduction de 1:42 est largement utilisée et donne toute satisfaction pour les échanges de données relatives aux brevets et aux bulletins officiels publiés par les offices de brevets. Cette échelle de réduction de 1:42 utilisée dans un système en cours d'exploitation doit être reconnue et acceptée. Il a aussi été tenu compte de la norme internationale 2707 de l'ISO en ce qui concerne la disposition des images.
4. Les présents principes directeurs reposent sur l'hypothèse que le film destiné aux échanges ne sera pas le film de première génération mais une génération ultérieure en négatif, très vraisemblablement la deuxième tout au plus. Il est donc reconnu que pour atteindre la qualité minimale définie dans la génération des images de diffusion, il faudra que la ou les générations antérieures soient d'une qualité en rapport avec celle-là compte dûment tenu des pertes nominales qui surviennent dans les processus de transfert d'image.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

Dimensions des fiches

5. Les dimensions extérieures de la microfiche doivent définir un rectangle ayant les cotes et les tolérances de fabrication suivantes :

$$\begin{array}{rcccl} & 0 & & 0 & \\ 105 & \text{mm} & \text{X} & 148 & \text{mm} \\ & -0,2 & & & -0,5 \end{array}$$

Les tolérances spécifiées s'appliquent immédiatement après traitement. Les mesures doivent être prises lorsque le film est parvenu à un équilibre de $23 \pm 2^\circ\text{C}$ et de $50 \pm 5\%$ d'humidité relative.

Épaisseur

6. L'épaisseur de la microfiche doit lui donner une rigidité suffisante pour qu'elle soit facile à manipuler. La gamme d'épaisseur brute de la microfiche, non compris (le cas échéant) l'endossage, doit être comprise

pour les films en acétate de cellulose, entre 0,13 mm et 0,23 mm
pour les films en polyester, entre 0,10 mm et 0,23 mm.

Le traitement de contraste de la zone d'en-tête, opaque ou transparent, est facultatif (N.B. : L'utilisation de ce traitement restreint les possibilités de reproduction). Si l'on a recours au traitement de contraste de la zone d'en-tête, celui-ci ne doit pas accroître l'épaisseur de la fiche de plus de 0,01 mm.



MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Normes – ST.7/F

page : 3.7.6.3

Identification du côté de la couche sensible

7. Afin de faciliter la copie d'une microfiche à l'autre, une encoche ou un coin coupé peut servir à identifier le côté de la couche sensible de la microfiche. L'encoche doit être pratiquée sur le petit côté du film, près de l'angle approprié. Elle peut avoir n'importe quelle forme mais sa profondeur ne doit pas être supérieure à 1,6 mm. La coupe d'un coin ne doit être pratiquée que dans l'angle approprié de la zone d'en-tête. Les dimensions nominales de la coupe doivent être les suivantes : 6 mm sur la longueur de la microfiche et 9 mm sur sa largeur.

8. Le côté de l'émulsion doit être repéré selon l'une des deux méthodes suivantes :

Méthode A – Lorsque le film vierge ou la microfiche est tenu avec le grand côté en position horizontale et l'encoche dans l'angle inférieur droit ou le coin coupé dans l'angle supérieur gauche, le côté de l'émulsion se trouve face à l'observateur.

Méthode B – Lorsque le film vierge ou la microfiche est tenu avec le grand côté en position verticale et l'encoche ou le coin coupé dans l'angle supérieur droit, le côté de l'émulsion se trouve face à l'observateur.

Arrondissement des coins et mesures relatives aux coins coupés

9. Les coins de la microfiche peuvent être arrondis, à l'exception du coin coupé antérieurement (voir le paragraphe 7 ci-dessus). Lorsque les coins sont arrondis, on ne doit pas enlever plus de 3 mm sur les deux côtés formant le coin. Lorsque les fragments d'un bord ont été enlevés par arrondissement ou par coupe d'un coin, la ligne droite prolongeant le bord dans la direction voulue doit servir de base au mesurage des dimensions et de l'espacement.

DIMENSIONS ET DISPOSITION DES IMAGES

Présentation générale

10. Le tableau ci-dessous définit les dispositions qui doivent être employées pour la microfiche en sortie d'ordinateur :

Disposition d'image ⁽¹⁾	Dimensions du document correspondant	Échelle de réduction	Nombre de Colonnes	Nombre de rangées	Nombre de cadres	Voir figure
No.2	A4	1:24	14	7	98	1
No.3	279 mm x 355 mm (11in x 14in)	1:24	9	7	63	2
No.4	A4	1:48	28	15	420	3
No.5	279 mm x 355 mm (11in x 14in)	1:48	18	15	270	4
		1:42	16	13	208	5

Les dimensions des cadres et l'emplacement des images dans les dispositions 2, 3, 4 et 5 doivent être conformes aux indications des figures 1, 2, 3 et 4 respectivement. [Les dimensions des cadres et l'emplacement des images sur les compositions par ordinateur sur microfiche à l'échelle de réduction de 1:42 sont indiqués dans la figure 5]. (Voir aussi le paragraphe 3 ci-dessus).

⁽¹⁾ Les dispositions N° 2, 3, 4 et 5 sont celles qui ont été recommandées pour les microfiches COM dans la norme 5126 de l'ISO. La disposition N° 1 de la norme 2707 de l'ISO ne s'applique pas aux COM.



MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Normes – ST.7/F

page : 3.7.6.4

Emplacement et orientation des micro-images

11. Les micro-images des dispositions 2, 3, 4 et 5 doivent être mises en place selon l'une des dispositions illustrées dans les figures 1, 2, 3 et 4. Toutes les mesures doivent être prises à partir du bord inférieur et du coin inférieur gauche de la fiche utilisés comme référence. Lorsque la fiche est tenue de telle sorte que le titre soit dans le sens de la lecture et droit, les micro-images doivent toujours être disposées dans le sens de la lecture et droites.

Réduction apparente

12. Les dispositions d'images No. 2 et No. 3 doivent correspondre à une échelle de réduction apparente comprise entre 1:23 et 1:25,5. Les dispositions d'images No. 4 et No. 5 doivent avoir une réduction apparente comprise entre 1:47 et 1:50.

Zone d'en-tête

13. La zone d'en-tête située au-dessus du bloc d'images de chaque microfiche doit être réservée aux références d'identification. Tous les caractères de l'en-tête doivent être droits et dans le sens de la lecture. Tous les éléments doivent être lisibles sans agrandissement.

14. Les zones minimales réservées à l'en-tête sont indiquées sur les figures 1, 2, 3 et 4 par des hachures. S'il faut un espace supplémentaire pour l'en-tête, on doit utiliser la zone allouée à la (ou aux) rangée(s) entière(s) d'images suivante(s). Lorsqu'on utilise plus d'une rangée pour l'en-tête, l'identification des cadres d'images telle qu'elle est spécifiée aux paragraphes 17 et 18 ci-dessous doit demeurer inchangée. La zone d'en-tête occupe la partie supérieure de la microfiche. La zone minimale réservée à l'en-tête doit être utilisée uniquement pour les besoins de l'en-tête et de l'identification sur toute la microfiche et non pour les micro-images.

Pagination

15. Lorsque la microfiche est tenue de façon que l'en-tête soit droite et dans le sens de la lecture, la première micro-image doit être placée dans le coin supérieur gauche de la grille. Les cadres d'images suivants doivent apparaître soit à la suite les uns des autres, de haut en bas, de colonne en colonne et de gauche à droite (pagination verticale), soit à la suite les uns des autres, de gauche à droite, de rangée en rangée et de haut en bas (pagination horizontale).

Identification des microfiches-suite

16. Lorsque des microfiches-suite sont utilisées, chaque microfiche de la série, y compris la première, doit être identifiée par un numéro d'ordre. La dernière microfiche de la série doit être identifiée comme telle lorsque c'est possible.

Identification des cadres d'images

17. Lorsque des coordonnées sont utilisées pour identifier l'emplacement des images, des lettres doivent être employées pour identifier les rangées. En commençant par la rangée du haut sous la zone d'en-tête, la première rangée doit porter la lettre A, la seconde la lettre B, etc., comme sur les figures 1, 2, 3 et 4.

18. Les colonnes doivent être identifiées par des chiffres en commençant par la gauche. La première colonne doit porter le numéro 1, la deuxième le numéro 2, etc. L'indication des coordonnées sur la microfiche est facultative. Si les coordonnées sont indiquées sur la microfiche, elles doivent être placées dans les marges (voir les figures 1, 2, 3 et 4) ou dans la partie inférieure de la zone d'en-tête.⁽²⁾

⁽²⁾ Lorsque les coordonnées sont placées dans la marge inférieure, elles risquent de gêner les appareils de coupe automatique déclenchés par le repère de coupe.



MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Normes – ST.7/F

page : 3.7.6.5

SPÉCIFICATIONS D'AUTOMATISATION : REPÈRE DE COUPE

19. Chaque microfiche peut comporter un repère de coupe destiné à permettre la coupe automatique de microfiches à partir d'un film en rouleau. Ce repère de coupe doit être un carré de 3,0 mm x 3,0 mm dont le centre sera situé à 32,0 mm \pm 0,2 mm du bord gauche de la microfiche, son bord inférieur se trouvant à moins de 0,2 mm du bord inférieur de la microfiche.

INDEX

20. Si la microfiche comporte un index, la dernière image de celui-ci doit être placée dans le cadre d'image inférieur droit du bloc d'images. Les images précédentes de l'index doivent occuper les cadres précédents dans l'ordre inverse de la numérotation.

DENSITÉ DES INFORMATIONS (CONCENTRATION DES CARACTÈRES)

21. Les dimensions des images de la composition par ordinateur sur microfiches sont fonction de la réduction apparente. On admet que la densité des caractères d'un document-papier équivalent est de 60 caractères par 6,45 cm² (inch carré), ce qui correspond à un pas de caractère de 2,54 mm (0,1 in) et à un interligne de 4,23 mm (0,16 in).

SPÉCIFICATIONS DE QUALITÉ

Lisibilité des microfiches de première génération

Spécifications

22. Un pavé de 12 lignes d'au moins 20 caractères et symboles présentés dans une suite aléatoire et comprenant tous les caractères et symboles pouvant être générés par la COM doit être enregistré au centre et dans chaque coin du cadre d'image entier. Chacun des cinq pavés doit employer différentes suites de nombres aléatoires. L'échantillon d'essai doit contenir un bloc de caractères représentatifs de chaque type de caractère employé.

23. Les échantillons d'essai doivent contenir des informations resserrées dans le sens horizontal et vertical, représentatives de la concentration maximale prévue. Chaque caractère ou symbole ainsi généré doit pouvoir être identifié sans erreur sur une copie-papier ou sur l'écran d'un lecteur.

Méthode d'essai

24. L'échelle d'agrandissement pour l'impression ou la lecture ne doit pas être inférieure à 12X, de façon que la hauteur du caractère majuscule du plus petit corps soit de 1,6 mm (0,063 in) au maximum. L'espace compris entre les lignes successives des caractères du pavé ne doit pas être supérieur aux 7/8 de la hauteur de la lettre majuscule E. Les COM alphanumériques ayant des caractères d'une hauteur comprise entre 2,28 mm et 2,54 mm (0,09 in et 0,1 in) doivent utiliser un agrandissement maximal pour la lecture ou l'impression de 16X pour une réduction nominale de 1:24 et de 32X pour une réduction nominale de 1:48 des images COM pour déterminer la qualité de l'image du système. La projection doit se faire avec un éclairage ambiant d'environ 540 lux.

25. Afin d'assurer un bon contrôle de la qualité, cet essai doit être réalisé de façon systématique.

Lisibilité des copies de reproduction

26. La génération suivante, qui sert de copie de distribution, doit respecter les mêmes critères de lisibilité que la première génération.



MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Normes – ST.7/F

page : 3.7.6.6

Convexité et courbure

27. Une microfiche entièrement traitée et coupée à son format de distribution doit être placée, son côté convexe reposant sur une surface plane, pendant au moins 6 heures dans une atmosphère dont la température est de $23 \pm 2^\circ\text{C}$ et dont l'humidité relative est de $50 \pm 5\%$, après quoi aucune partie de la microfiche ne doit être à plus de 6,5 mm au-dessus de la surface plane.

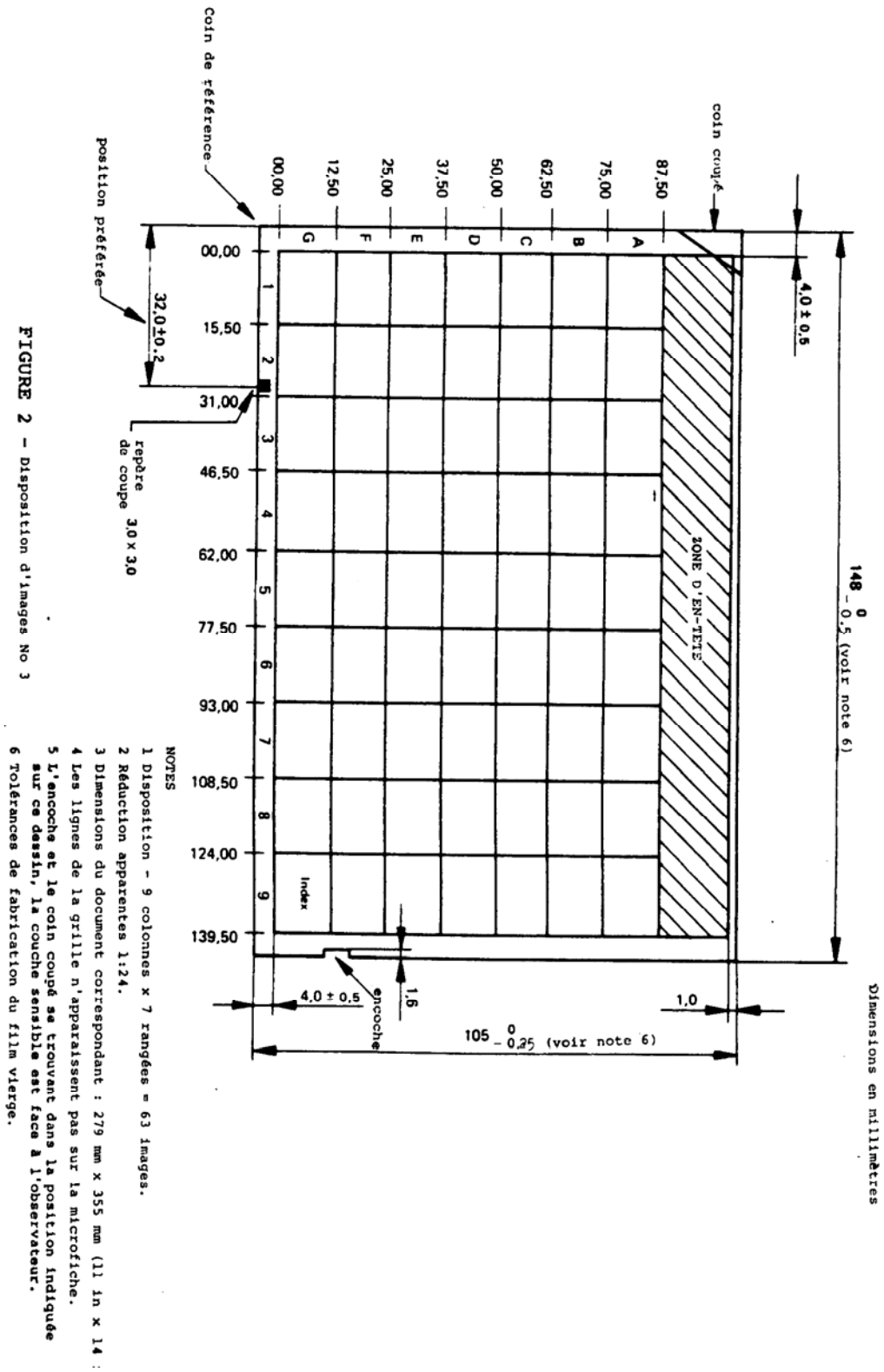
Emballage

28. Les microfiches destinées à être diffusées doivent être propres, sèches et emballées de façon à être convenablement protégées de toute détérioration et de tout dommage (par exemple, en sacs plastiques scellés). Il convient d'utiliser des pièces de renfort en carton ou en fibre pour les empêcher de se plier, de se rouler ou de se déformer.

29. Chaque microfiche, ou, lorsque des microfiches-suite sont utilisées, le jeu complet des microfiches (avec un nombre maximum de 4), peut aussi être fourni dans une enveloppe en papier. Afin qu'il soit possible de lire les indications figurant dans la zone d'en-tête, les enveloppes doivent comporter une fenêtre sur leur partie supérieure. Le papier utilisé pour les enveloppes doit être d'une qualité qui protège suffisamment les microfiches pendant leur stockage et leur manipulation et ne doit pas contenir de produits chimiques risquant de les endommager.



MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE





MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

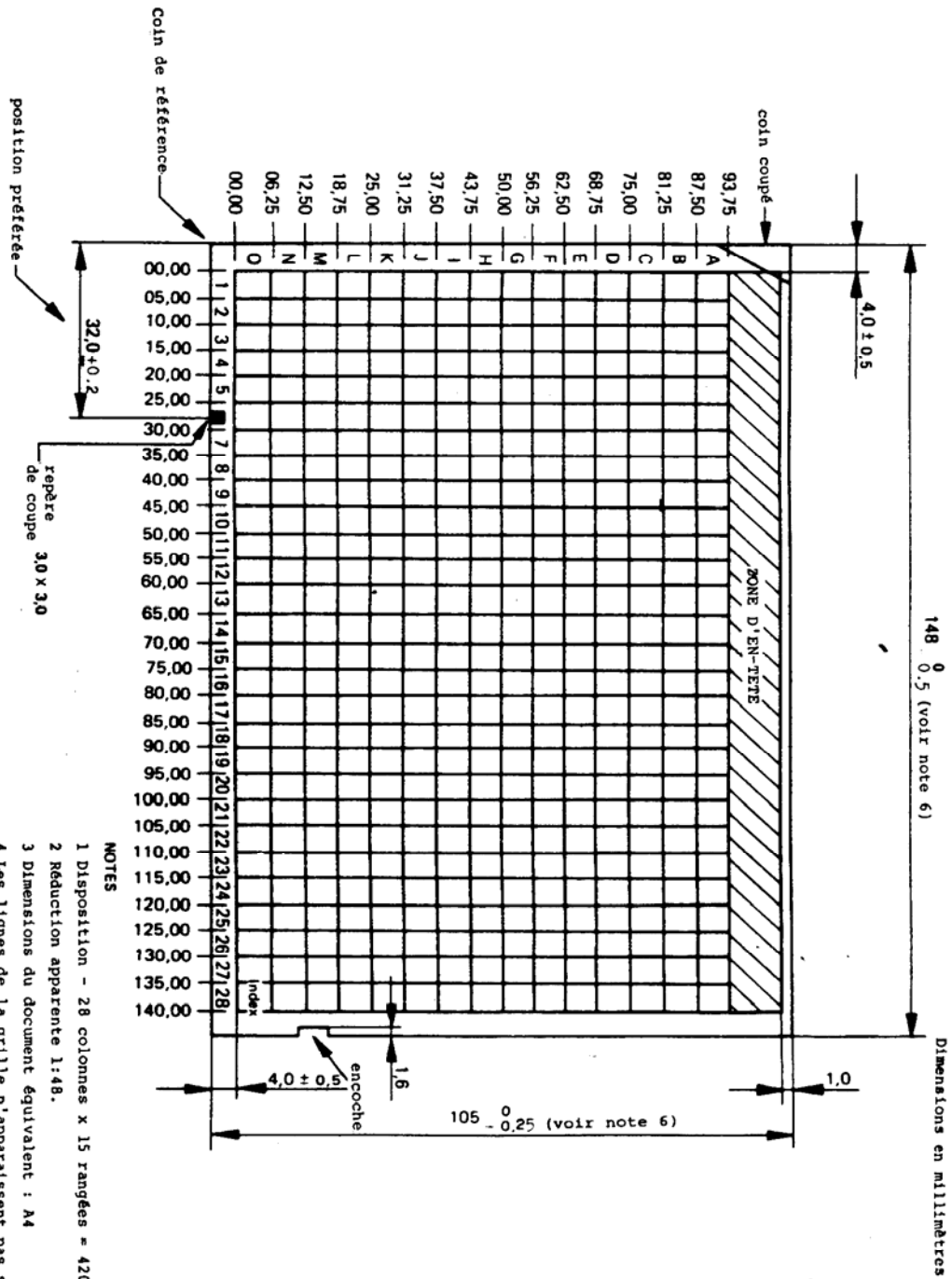


FIGURE 3 - Disposition d'images No 4



MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Normes – ST.7/F

page : 3.7.6.10

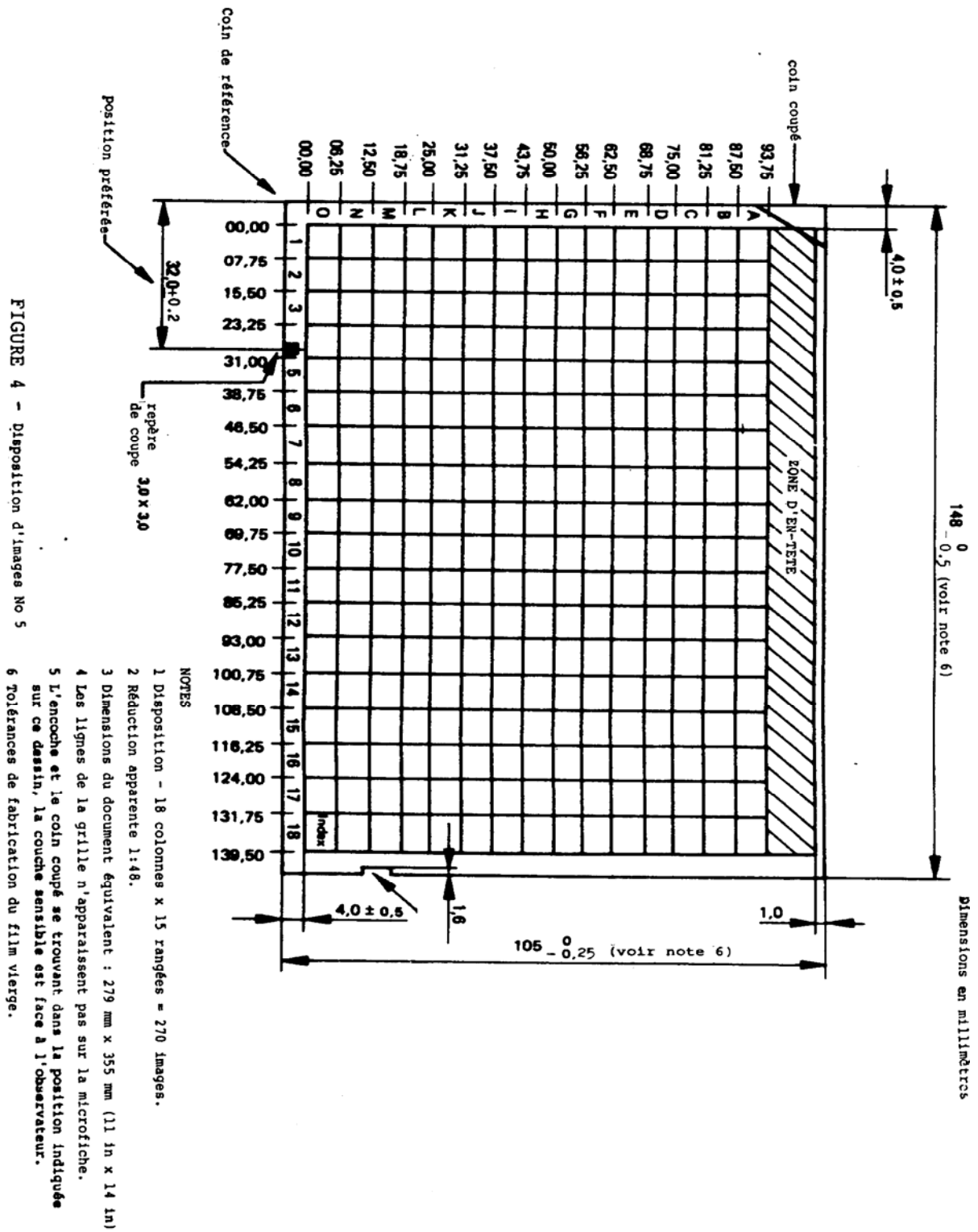


FIGURE 4 - Disposition d'images No 5



MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Normes – ST.7/F

page : 3.7.6.11

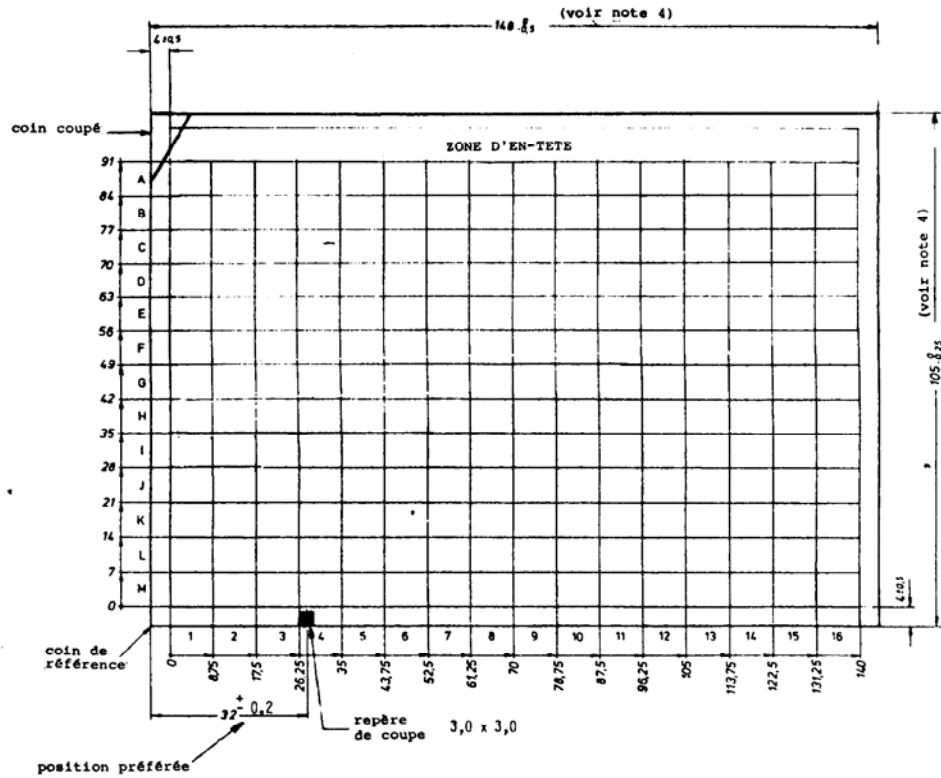


FIGURE 5* - Disposition d'images sur COM ayant la réduction de 1:42

* Les dimensions qui apparaissent sur cette figure proviennent du projet de norme "Entwurf DIN 190065 Teil 2" publié en août 1976 en République fédérale d'Allemagne.

NOTES

- 1 Dimensions en millimètre
- 2 Réduction apparente 1:42
- 3 Les lignes de la grille n'apparaissent pas sur la microfiche
- 4 Tolérances de fabrication du film vierge

[Fin de la norme ST.7/F]